

Communiqué de Presse

Kerber: „Schäuble trompe le public sur les risques de l'Union bancaire“

Le Groupe EuropolIS dépose un recours constitutionnel

Berlin, 27. Juillet 2014

Etant donné que le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne n'autorise pas un transfert total de la tutelle bancaire à la Banque Centrale Européenne, l'Ordonnance européenne relative à ce sujet ainsi que la loi fédérale y consentant sont dorénavant soumis à l'examen juridique de la Cour de Karlsruhe.

Selon sa propre jurisprudence, (la soit disant doctrine ultra vires) la Cour Constitutionnelle est obligé de casser tout acte européen qui outrepassé nettement les autorisations des Traités Européens.

Dès que les ordonnances et le traité ayant comme objet le mécanisme de dissolution de banque ainsi que le financement de leur liquidation, le recours d'EuropolIS sera élargi. En effet, la mutualisation des risques bancaire serait le début de la fin de la Zone Euro parce que ces risques dépassent le seuil de toute solidarité.

Contact presse

Frau N. Reza, M.A.
Frau S. Kleinschmidt
EuropolIS e.V.
Hackescher Markt 4
10178 Berlin
Mobil: 01723935312
Tel: 030-843 14 136
Fax: 030-843 14 137
Email: sek@officemck.de
www.europolIS-online.org